

Cette liste est destinée aux étudiants qui ne peuvent pas effectuer leur demande en ligne. Pour les demandes en ligne, consultez la liste fournie sur la plateforme nationale. Plus d'information sur : <https://international.univ-grenoble-alpes.fr/> : rubrique « Visas – Titres de séjour »

PREMIÈRE DEMANDE ET RENOUELEMENT DE TITRE DE SÉJOUR ÉTUDIANT

IMPORTANT : Les documents rédigés dans une autre langue que le français doivent être traduits par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français.

Dernière MAJ : 27/11/2020. Cette liste est susceptible d'être modifiée prochainement.

Documents communs :

- Passeport en cours de validité avec copies de la page identité et des pages contenant les tampons d'entrée
- Titre de séjour actuel : Carte de séjour ou Visa
 - Si Visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) : « Confirmation de la validation de l'enregistrement de votre visa long séjour valant titre de séjour »
 - Si Visa mention « étudiant-concours » : attestation de réussite et attestation de l'ambassade ou du consulat de France
- Si vous êtes marié(e) : livret de famille ou acte de mariage
- 3 photos d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005 (pas de copie))
- Un justificatif de domicile¹ daté de moins de 6 mois à votre nom **ou**
 - Si vous êtes hébergé(e) :
 - Formulaire « attestation d'hébergement » complété et signé par l'hébergeant
 - Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité (attention : si c'est une carte de séjour l'adresse doit être à jour)
 - Justificatif de domicile daté de moins de 6 mois au nom de l'hébergeant
- Certificat de scolarité (ou lettre de pré-inscription de votre établissement d'accueil)
- Justificatif de ressources financières mensuelles au moins équivalentes à **615€** sur 10 mois :
Important : les attestations bancaires doivent indiquer le montant en euros, être datées de moins de 3 mois, tamponnées et signées.
 - Option 1 : Attestation bancaire de solde de compte (ex : « synthèse des soldes » ou « relevé de situation client ») certifiant que vous possédez au moins 6150€
 - Option 2 : Formulaire « Attestation sur l'honneur de prise en charge » complété et signé par votre garant avec les documents indiqués sur le formulaire (parmi lesquels l'attestation bancaire justifiant la programmation de versements vers votre compte pour l'année universitaire)
 - Option 3 : Attestation de bourse récente précisant le montant en euros et la durée de la bourse
 - Option 4 : Contrat de travail avec copies des 3 derniers bulletins de salaire
 - Option 5 : contrat d'apprentissage ou de professionnalisation et [formulaire CERFA N°15186*03](#)
- Relevés de notes de l'année dernière (sauf doctorant) et dernier diplôme obtenu en France (si disponible)
- Une enveloppe « Prêt-à-poster lettre suivie 20g » libellée à votre adresse
- Formulaire « fiche de renseignements » complété et signé

Pour les doctorants n'ayant pas de contrat de travail français :

- Lettre établie par votre directeur de thèse précisant : le sujet traité, la progression des recherches et la date probable de soutenance.

Pour les personnes qui vont intégrer un programme de deux ans minimum comprenant une mobilité européenne :

- Justificatif de votre établissement français précisant le projet de mobilité au sein de l'Union européenne dans le cadre de votre cursus, la durée totale de votre cursus, la durée de mobilité et le caractère obligatoire ou facultatif de cette mobilité.

¹ Documents acceptés : Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe ou d'accès à internet / Attestation de résidence universitaire / Quittance de loyer (sauf si établie par un particulier) / « Avis d'impôt sur les revenus », « Taxes foncières » ou « Taxe d'habitation » (seulement si la « date d'établissement » est de moins de 6 mois).